

20241207 Lyon Mag

<https://www.lyonmag.com/article/139825/incendie-dans-un-squat-a-caluire-la-ville-de-lyon-face-a-ses-responsabilites>

Incendie dans un squat à Caluire : responsabilités partagées après le drame



Après l'incendie d'un squat situé à Caluire-et-Cuire, la mairie écologiste de Lyon, propriétaire du bâtiment, est sous le feu des critiques pour sa gestion du dossier.

Un drame aux lourdes conséquences humaines et juridiques. L'incendie survenu dans la nuit du 2 au 3 décembre dans un immeuble squatté à Caluire-et-Cuire a causé la mort d'une personne, blessé gravement deux autres et mis à la rue une cinquantaine d'occupants. Au cœur de la polémique : la possible responsabilité de la Métropole et mairie de Lyon et leur politique jugée trop permissive envers les squats.

Un rapport du SDMIS (Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours) daté du 17 novembre 2023 soulignait déjà le danger de cet immeuble, propriété de la Ville de Lyon : installations électriques précaires, escaliers manquants, et risque élevé de propagation en cas d'incendie. Malgré ces mises en garde, aucun arrêté de péril n'a été pris par la mairie de Lyon, contrairement aux demandes du maire de Caluire, Philippe Cochet, qui avait pris un arrêté d'interdiction d'habiter retoqué par le tribunal administratif.

Pour l'opposition, cette inaction constitue une faute grave. *"Le maire de Lyon avait choisi de ne pas demander l'évacuation de ce squat et aucun arrêté de péril n'a été pris. La responsabilité pénale du maire est donc ici engagée"*, accuse le groupe Droite, Centre & Indépendants, présidé par Pierre Oliver (maire du 2e) dénonçant une *"politique hypocrite de l'hospitalité"*.

Le rapport du SDMIS, transmis à la Métropole et à la Ville de Lyon, pointait pourtant des dangers significatifs, bien que jugés insuffisants pour déclarer un péril imminent. La Ville avait tout de même engagé une procédure judiciaire pour demander l'expulsion, or une médiation a été décidée et acceptée par les deux parties. Cette médiation permettait de *"gagner"* trois mois —délais dans lequel elle devait aboutir— or le drame a eu lieu entre temps.

Des voix s'élèvent également contre le collectif Intersquat 69, à l'origine de l'installation des occupants, qui pourrait également être inquiété pour avoir exposé ces personnes à des conditions de vie dangereuses. En effet, ce type de collectif incite régulièrement des

personnes vulnérables à investir des bâtiments sans prendre en compte les dangers qu'ils présentent. *"Une véritable emprise s'installe"*, observe une source proche de l'affaire, évoquant une gestion interne stricte de ces collectifs. Intersquat 69 était aussi présent lors de l'évacuation du gymnase mis à disposition d'urgence après l'incendie, illustrant leur rôle actif et leur influence sur les squatteurs.

Si la responsabilité des collectifs pro-squats est clairement mise en cause pour leur rôle dans l'installation des occupants, les collectivités ne sont pas en reste. La question de savoir si la Ville de Lyon ou la Métropole auraient pu agir plus rapidement reste au cœur du débat.

L'enquête ouverte devra établir les responsabilités dans ce drame. Si ces squatteurs s'étaient retrouvés ici après l'évacuation du "squat Pyramide" dans le 7^e arrondissement, leur accueil dans un bâtiment aussi dégradé suscite des interrogations. La Ville de Lyon est restée très évasive dans ses déclarations. Elle reconnaît néanmoins dans son communiqué que ce bâtiment était occupé depuis octobre 2023, tout en exprimant sa *"solidarité aux victimes et à leurs proches* avant d'ajouter, *nous n'avons pas connaissance des circonstances du sinistre."*